


PRINCIPES DÉTERMINANTS DE LA DÉMARCHE AEU2

# INDICE DE BIODIVERSITE DE LA VILLE
(City Biodiversity Index)

## PORTÉE OPÉRATIONNELLE

Le City Biodiversity Index (CBI), Indice de biodiversité de la ville ou Index de Singapour, a été élaboré par des experts internationaux sous la coordination du Centre national de la biodiversité de Singapour.

## DESCRIPTION

Le CBI propose 23 indicateurs portant sur :
- la biodiversité indigène dans la ville ;
- les services écosystémiques de la biodiversité urbaine ;
- la gouvernance et gestion de la biodiversité urbaine.

Le score maximum pour chaque indicateur est de 4 ; la note maximale du CBI pour une ville est de 100.

L'indice permet de :
- caractériser la biodiversité des villes à travers le monde et mesurer l'empreinte écologique des villes ;
- s'auto-évaluer en se comparant à d'autres villes et aider les gouvernements nationaux et les autorités locales à étalonner leurs efforts dans la conservation de la biodiversité en milieu urbain ;
- mettre en place des plans d'action et des programmes de gestion de la biodiversité urbaine suivant les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et aider à évaluer les résultats ;
- échanger avec les experts internationaux à partir d'un outil commun.

## PRÉCISIONS

**Les indicateurs du CBI**

1. Proportion des zones naturelles dans la ville
2. Mesures de connectivité ou réseaux écologiques pour contrer la fragmentation
3. Biodiversité indigène dans les zones construites
4. Changement du nombre d'espèces indigènes (plantes vasculaires)
5. Changement du nombre d'espèces indigènes (oiseaux)
6. Changement du nombre d'espèces indigènes (papillons)

7 & 8. Changement du nombre d'espèces indigènes (2 autres groupes taxonomiques au choix)

9. Proportion des zones naturelles protégées
10. Proportion d'espèces non indigènes envahissantes

Les services écosystémiques de la biodiversité urbaine

11. Régulation de la quantité d'eau à travers les surfaces perméables
12. Régulation du climat : stockage de carbone et effet rafraîchissant de la végétation

13 Services récréatifs

14. Services éducatifs

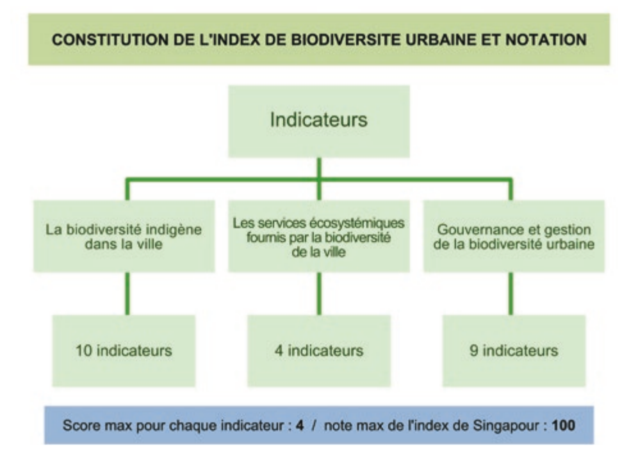
La gouvernance et la gestion de la biodiversité urbaine

15. Budget attribué à la biodiversité
16. Nombre de projets sur la biodiversité mis en œuvre par la ville chaque année
17. Existence de stratégies et de plan d'actions locaux pour la biodiversité

18-19. Capacité institutionnelle

20-21. Participation et partenariat

22-23. Education et sensibilisation




Constitution de l'indice de biodiversité urbaine et notation - Source : CBI

## EXEMPLE D'APPLICATION

A Montpellier, l'élaboration de ces indicateurs a permis :
- de mettre en évidence des points forts (biodiversité indigène, services d'éducation à l'environnement) et des axes d'améliorations (pourcentage d'aires naturelles, fragmentation) ;
- d'évaluer la politique en faveur de la biodiversité (notamment le Plan d'actions pour la Biodiversité) ;
- de disposer d'un outil commun de suivi et de planification de la biodiversité pour les villes du bassin méditerranéen dans le cadre du réseau méditerranéen des villes pour la diversité biologique, Médiversité.

En 2011, le score de Montpellier était de 77/100.

### Sources :

- **http://www.natureparif.fr/** ;
- Téléchargement du manuel d'utilisation du CBI :
**http://www.cbd.int/authorities/doc/User%27s%20Manual-for-the-City-Biodiversity-Index18April2012.pdf**